



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 5689 / 2025

Le Maire de la commune de SAINGHIN-EN-MELANTOIS,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 184-13 du Code des communes,

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/1967, relatifs à la circulation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4e partie) approuvée par arrêté du 07 juin 1997,

Vu la demande de la société NOREADE située 37 rue d'Estiennes d'Orves TSA 52500 59146
PECQUENCOURT.

Vu la nécessité de prendre toutes les mesures utiles à la sécurité des piétons et automobilistes pendant la durée des travaux,

Vu la nécessité de réglementer les interventions d'urgences sur la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 23 avril jusqu'au 23 mai 2025, la société NOREADE est autorisée à effectuer des travaux de remise à niveau du poteau incendie à l'angle de l'allée du Moulin Blanc et de la rue de Lille sur la commune de Sainghin-en-Mélantois.

L'autorisation sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 2 : La pose, la sécurité, l'entretien et l'éclairage de la signalisation de chantier seront effectués à la diligence et sous la responsabilité de la société effectuant les travaux.

ARTICLE 3 : La circulation automobile sera limitée à 30Km / h au droit des différents travaux.

ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est pour tout ou en partie révoquée à toute époque sans indemnité pour des raisons d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, la société NOREADE, Monsieur le Chef de Brigade Gendarmerie de Cysoing, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 07/04/2025

Le Maire,

Jacques DUCROCQ

